

République et Canton de Genève

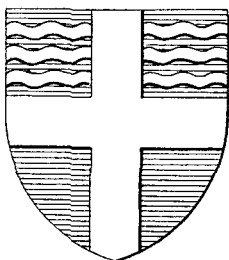
Commune de Versoix

**Compte rendu administratif
de l'exercice 1945**

présenté au Conseil Municipal le 24 mai 1946

PAR

M. Armand WÜRST, Maire



1 9 4 6

Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.

Rationnement : de 16 à 18 h. seulement.

Compte de chèques postaux : I 2827.

Téléphone : 8.50.25.

Etat Civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 5 francs.

Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie, N° 8.50.21

Etat-Major: Capit. Steinmann, N° 8.53.12

1^{er} Lt Alessi, N° 8.50.45

Lt Ramseyer, N° 8.53.36

Inspecteur du bétail

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant: M. Marcel LACROIX, Mairie.

Voirie

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre; dès 8 h., du 1^{er} octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite page 3 de la couverture)

République et Canton de Genève

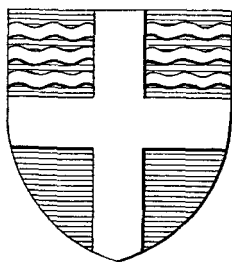
Commune de Versoix

Compte rendu administratif de l'exercice 1945

présenté au Conseil Municipal le 24 mai 1946

PAR

M. Armand WÜRST, Maire



1 9 4 6

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 8 et 9 mai 1943

Parti Radical:

MM	Bölsterli, 'Emile.	1943
	Jung, Charles,	1939
	Röess, Albert,	1922
	Hénoux, Adrien.	1939
	Mundinger, Charles.	1926
	Dutoit, Hermann,	1914 et 1922

Entente communale:

MM.	Bæchler, Irénée.	1943
	Berra, Henri,	1943
	Debourgogne, Alexis,	1943
	Delaraye, Emile.	1943
	Bürk, Roger,	1944

Parti Indépendant et Chrétien-social:

MM	Lehmann, Arsène,	1939
	Mâcheret, Marius,	1942
	Schmitt, Joseph,	1943

Parti National-Démocratique:

M.	Golay, Edouard,	1943
----	-----------------	------

Aux élections administratives des 29 et 30 mai 1943, ont été élus:

Maire: M. Charles RAMSEYER.

Adjoints: MM. Jean-P. Ferrier et Eugène Bopp.

Le 1^{er} juin 1945 a été proclamé Maire par élection tacite:
M. Armand Würst.

Répartition des fonctions:

M. WURST: Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat Civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance.

M. FERRIER: Police, Service du feu. Actions de secours, Etat Civil

M BOPP: Routes et travaux, Bâtiments, Voirie.

Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal:

M. LACROIX: Services économiques, Office des cultures, Suppléance de l'Etat Civil.

Recensement de la population de 1945

Genevois	701
Confédérés	1233
Etrangers	225

Total 2159

Nombre de foyers: 636

Compte rendu administratif et financier pour l'Exercice 1945

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Lorsque, le 15 mai 1945, en assistant en auditeur à la séance du Conseil municipal de Versoix, j'appris la décision de Monsieur le Maire Charles Ramseyer de renoncer à sa charge, il ne me vint pas d'emblée à l'idée que ce départ provoquerait mon retour au sein de votre assemblée. Ce qui se passa dans les jours qui suivirent fut si rapide que le 1^{er} juin déjà la prestation de serment s'effectuait à Genève. Vous vous demandez pourquoi, après avoir quitté la vie communale pendant un certain nombre d'années, je revenais au travail actif, alors que tout indiquait une carrière terminée. Un seul et unique souci m'a guidé dans cette décision: travailler au bien général dans l'espace communal. Et je crois que tous ceux qui me connaissent l'ont compris et c'est pourquoi une élection tacite a évité la lutte politique et tout ce qui en résulte.

Messieurs les Conseillers, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Rien ne sert de se leurrer. Notre commune se développera, mais avec peine, et pas au rythme que d'aucuns espèrent. Et voici pourquoi: L'an dernier, à la foire de Genève, un plan du futur Versoix-le-Bourg était exposé, établi par un architecte «en collaboration avec le Service d'urbanisme». Ceci indiquait donc un plan officiel. Or ce plan, agréable à l'œil, posait des problèmes d'une telle ampleur que nous prîmes contact avec le chef du Département des Travaux publics, Monsieur Casaï, qui vint, dans une séance d'octobre, nous exposer tout spécialement le tracé de la route cantonale. Il convient de rappeler ici que l'élargissement de la dite route est prévu à droite en venant de Genève (Campagnes Bory et Lachenal) et ensuite à gauche dès le pont de la Versoix.

Nous considérons tous la route Genève-Lausanne comme l'épine dorsale de notre commune car tous nos chemins et routes y sont attachés avant de partir vers le Jura (chemins de Port-Choiseul exceptés). Or le plan en question supprime la rue des Boucheries, laisse la rue des Moulins sans issue, et crée, au centre de Versoix une place qui exige la démolition de plusieurs immeubles sans possibilité de reconstruction sur espace plus restreint. J'ai examiné la situation avec M. Bodmer, chef de l'urbanisme, et devant les décisions à prendre il importait d'avoir connaissance, et ceci de façon très précise, des intentions de l'Etat à notre égard. J'ai prié MM. les adjoints Ferrier et Bopp de m'accompagner auprès de Monsieur Casai et le résultat de cette conférence est le suivant :

Première étape de démolition et reconstruction dès la rue de l'Industrie et jusqu'à la place Charles-David. Mise en exécution immédiate si des demandes de construction sont présentées. Seconde étape: Place Simond-Pont de la Versoix, à exécuter plus tard. C'est une énigme qui laisse en suspens toute la question de reconstruction du quartier *rue des Boucheries, rue des Moulins, rue de l'Industrie*. De plus, l'autorisation d'élever des maisons de plus de deux étages ne sera pas donnée et ceci pour toute l'étendue de la commune de Versoix. Les entrepreneurs consultés nous disent alors que l'immeuble n'est pas rentable et n'a pas d'intérêt pour eux. Voici pour le Bourg. Nous ne sommes pas plus avancés pour ce qui concerne le reste de Versoix. La loi votée en 1940 et appliquée dès 1942, exige une parcelle de 1500 m² pour une maison de campagne, et encore à condition qu'elle soit à proximité d'un égout. Si le dit fait défaut, c'est alors 3000 m² qu'il faut acquérir. Inutile de dire que ceci ne facilite pas la construction. Je me suis quelque peu étendu sur ce sujet, mais le point devait être fait. Des reproches à la Municipalité et à vous, Messieurs les Conseillers, n'auront plus leur raison d'être. Le manque d'appartements nous a fait perdre, par deux fois en 1945, l'installation d'industries intéressantes, ce que nous regrettons profondément.

Ecoles

L'éclairage des salles d'école a été complètement modernisé par les soins du Service de l'électricité, pendant les vacances d'hiver. De conception ancienne, il ne donnait pas satisfaction au Corps enseignant. Le bureau de propagande des Services Industriels a bien voulu se charger de l'étude des transformations et nos classes sont maintenant dotées d'installations parfaites.

Les élèves de l'Ecole secondaire ont effectué leur course au Righi; ceux de 5^e et 6^e années au Chamossaire; les 3^e et 4^e années à la Tour de Gourze et les plus petits au Château de Chillon.

Statistique au 1^{er} octobre 1945:

	Garçons	Filles	Total
Ecole secondaire:			
Classe de M Ramseyer	13	8	21
Ecole primaire:			
Classe de M. Dentand	23	13	36
» M. Bölsterli	20	6	26
» Mme Bacher	10	16	26
» Mme Mundingen	18	12	30
Ecole enfantine:			
Classe de Mme Merker	18	9	27
» Mlle Zingre	10	13	23
Ecole de Chavannes:			
Classe de Mme Coindet	4	2	6
	116	79	195

Fête Nationale

Nous avons essayé, le 1^{er} août 1945, de donner à la Fête Nationale sa vraie signification.

En effet, notre fête communale coïncide très souvent avec le 1^{er} août et l'amalgame n'est pas toujours heureux. Nous avons donc prié les présidents des sociétés de la localité de bien vouloir se joindre au Conseil municipal pour élaborer un programme de circonstance. Nous avons trouvé la meilleure compréhension auprès de chacun, et même un enthousiasme inespéré qui nous a permis de monter une scène de «Guillaume Tell» magnifiquement rendue dans un cadre merveilleux.

Jamais encore le quai de Versoix n'avait été, en pareille circonstance, aussi animé. Et l'on avait l'impression très nette que chacun était heureux de célébrer dignement cette date du 1^{er} août 1945, revenant après six ans d'incertitude et d'angoisse. Et c'était aussi un grand plaisir de voir toutes nos sociétés locales, sans exception, travailler dans un même esprit. Et de l'avis des visiteurs, le programme exécuté fut de loin supérieur à tout ce que l'on avait l'habitude de voir lors de la célébration de la Fête Nationale.

Notre Mairie adressa aux Versoisien un appel pressant au dévouement, à la fraternité et demanda tout spécialement aux Versoisiennes de veiller à la formation des futurs citoyens.

Une bise assez forte empêcha le feu traditionnel, mais chaque participant gardera bien chaud en lui-même le souvenir de ce 1^{er} août 1945.

Par ironie du sort, le petit bâtiment de la C. G. N., qui devait disparaître quelques jours plus tard, parce que vétuste à l'excès, termina son existence en apothéose. Transformé en chalet, il nous donna l'image de celui du Rütli.

Merci à MM. Dietrich et Gloor, à Mesdemoiselles Carrard et Dietrich, pour leur dévouement.

Routes

Le manque de matières premières ne nous a pas permis l'exécution de tous les goudronnages envisagés. Il ne nous a pas été possible d'effectuer de goudronnage à chaud faute de marchandise de qualité.

Nous avons contribué pour la part fixée par l'Etat à l'établissement de la fosse septique de Versoix-la-Ville. Nous espérons ainsi avoir aidé à l'amélioration du système d'égout de ce quartier.

Nous avons également repris la question de l'élargissement du chemin de Villars, dès le canal, en direction Jura. Nos prises de contact ont été heureuses et nous avons l'idée que ce travail pourra s'effectuer sous peu.

L'élargissement d'une grande partie de nos chemins communaux est à prévoir dans un délai rapproché. Des rectifications s'imposent et la Municipalité aura là un problème ardu à résoudre.

Canal de la Versoix

L'Etat de Genève nous a remis, pour une nouvelle période de dix ans, le canal avec ses revenus et ses charges.

La grande sécheresse de 1945 a diminué sensiblement le débit de la rivière et provoqué un manque d'eau au canal. Nous avons pu constater que la Versoix avait, au cours de ces dernières années, creusé son lit de 50 à 60 centimètres et de ce fait, par temps de basses eaux, empêché l'arrivée normale de l'eau à la vanne de la Bâtie. Un barrage créé par nous et avec l'assentiment des Services cantonaux compétents, pour rétablir la situation, a provoqué une réaction chez les usiniers. Ce différend a été rapidement liquidé à l'amiable et nous demanderons pour l'avenir, à l'Etat, de bien vouloir assurer, par des travaux appropriés, l'arrivée normale de l'eau dans le canal de la Versoix.

L'Inspectorat des Eaux et Forêts nous fit remarquer que le canal ayant été «à sec» pendant plusieurs heures, il en était résulté une perte de poissons. Nous avons contribué, avec un apport de mille alevins au réempoissonnement du dit canal.

En même temps que la remise pour dix ans nous était notifiée, nous recevions la recommandation de garder aux sentiers du canal leur caractère de promenade. Nous avons volontiers accepté ce

vœu et même entrepris immédiatement le travail désiré. La transformation a commencé près du restaurant Guzzoni et à l'heure actuelle, nous sommes à Pont-Céard.

Nous avons ainsi créé une jolie promenade, à peu de frais, qui fait plaisir à tous ceux qui fuient les artères devenues dangereuses par suite de la circulation intense des véhicules. Tout spécialement, les mamans seront heureuses d'avoir un bout de chemin où la sécurité sera absolue et c'est pourquoi nous précisons que ces sentiers sont réservés aux piétons et interdits à ceux qui jugent bon de s'en servir comme piste d'entraînement pour cyclistes et même motocyclistes.

Qu'il nous soit permis d'adresser un merci tout spécial à notre cantonnier, Monsieur Besson, pour le goût et l'entrain apportés à l'établissement de ces petits chemins

Etat Civil

Il a été enregistré à Versoix en 1945:

12 mariages,
8 naissances,
12 décès.

Les événements d'état civil survenus en dehors de la commune ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus.

Le registre des familles compte à ce jour 816 feuillets.

Electricité

Notre réseau est l'un des plus anciens du canton et sa transformation s'imposait. Le service électrique a décidé les travaux nécessaires et nous a demandé de bien vouloir lui apporter aide dans le travail de préparation, ce que nous avons fait volontiers. Plusieurs emplacements de cabines de transformation ont été fixés et à l'heure actuelle il n'en reste qu'un seul en litige. Ces travaux ont une grande importance pour Versoix et notre commune sera enfin dotée d'un réseau répondant à toutes les exigences.

Ecole enfantine

Il semble que cette question est le serpent de mer de notre histoire communale. Toutefois une récente visite des chefs des Départements intéressés nous a fixés sur un point important: les écoles enfantines doivent être réparties sur le territoire de la commune de façon à éviter un grand trajet aux enfants. Pour Versoix, nous aurions donc une école à Versoix-Bourg, une deuxième à Versoix-la-Ville,

une troisième dans le quartier Avenue Louis-Yung - St-Loup. La première étape est la construction de l'école de Versoix-Bourg.

Notre commission des écoles a repris le problème et examiné l'implantation sur le terrain que nous possédons sur le plateau dit «du château». Au cours de la discussion, une proposition, qui fut bien accueillie, d'échanger la parcelle existante contre une autre située entre la Fabrique Favarger et la villa La Pelouse, amena la Mairie à prendre contact avec M. Favre, propriétaire, et nous avons la certitude que cette affaire sera définitivement réglée sous peu dans un sens favorable à la Commune de Versoix.

Port Choiseul

Le mur, récemment construit pour un aménagement agréable des pentes venant de la route, n'a pas pu résister aux vagues de bise et a été rapidement désagrégé. Il était urgent de le remettre en état, autant pour éviter les accidents que pour arrêter sa destruction complète.

L'entreprise Ferrari s'est chargée de ce travail et l'a effectué à notre entière satisfaction. Nous avons prolongé de quelques mètres ce mur car l'eau menaçait directement le chemin communal à ce point précis.

Dans toute cette affaire, il est à remarquer que si le mur tenant tête à la bise avait été relevé sur une plus grande longueur, les vagues n'auraient pas pu causer les dégâts que nous avons dû réparer. Dans les mois qui viendront, il faudra étudier sérieusement cette question.

Garage du Sauvetage

Nous avons jugé utile de munir le local abritant le bateau de la Société de Sauvetage de l'éclairage électrique nécessaire. En effet, lors d'un brusque coup de vent, en pleine nuit, les travaux de nos sauveteurs furent retardés par le manque de lumière et comme ce cas n'était pas le premier, la Municipalité n'a pas hésité à faire immédiatement le nécessaire.

Sapeurs-pompiers

L'effectif de la compagnie a été réduit de cinq unités par les démissions du caporal Novarina et des sapeurs Chobaz, Girard, Marguerat et Veggia. Il a été augmenté d'une unité par l'admission du sapeur Clerc.

La compagnie a eu six exercices en 1945, en outre, deux cours de sous-officiers ont eu lieu avant les exercices. Ces exercices ont

prouvé que notre compagnie était bien commandée et les sapeurs instruits, disciplinés et dévoués. La compagnie est intervenue à quatre reprises pour des cas sans gravité (trois feux de cheminée, un feu de taillis).

Le groupe des sapeurs auxiliaires qui avait été formé pour remplacer les pompiers mobilisés a été dissous au retour de la paix. Dans une petite cérémonie, à l'occasion de la restitution de leur équipement, la Municipalité a exprimé à ces citoyens la gratitude de la Commune.

La Municipalité a complété l'équipement de la compagnie par l'achat d'un nouvel extincteur, d'un projecteur «Aga» et de diverses pièces de matériel.

La décision a été prise de remplacer le casque en laiton en usage jusqu'à ce jour par un casque analogue à celui de l'armée et qui protégera mieux les pompiers.

* * *

La dernière partie de mon rapport sera brève. Vous serez agréablement surpris de voir l'exercice 1945 nous laisser un boni de Fr. 27.136,65. Cet excédent est dû à deux causes principales: l'une est le fort rendement des centimes additionnels, conséquence de l'amnistie fiscale et d'une situation économique favorable, l'autre est que, manquant de matières premières, certains travaux budgétés pour 1945 n'ont pu être entrepris.

Notre vie communale a suivi son cours habituel et votre maire s'est efforcé de maintenir la bonne harmonie qui doit régner entre les membres de la famille communale. Il a été aidé dans ce travail par MM. les adjoints Ferrier et Bopp, à qui vont les meilleurs remerciements. Un éloge tout spécial à M. Lacroix, secrétaire, pour son travail fait avec dévouement et ponctualité. Merci également à vous, Messieurs les Conseillers, pour le bon esprit que vous avez apporté dans nos diverses séances.

Un vœu pour terminer: que devant le grand travail de développement de Versoix, œuvre qui exigera des années d'efforts continus, des forces jeunes veuillent bien venir seconder, voire même remplacer, ceux qui ont été par trop longtemps sur la brèche.

Versoix, le 24 mai 1946.

A. WÜRST, maire.



Rapport de la Commission des Finances

La Commission des finances, réunie le 21 mai 1946 à la Mairie, a vérifié les comptes de la Commune pour l'exercice 1945.

Elle a pointé la plupart des écritures et a procédé à divers sondages qui lui ont permis de constater la parfaite régularité de la comptabilité.

La Commission félicite le secrétaire de la Mairie, M. Marcel Lacroix, pour son travail précis et consciencieux.

Elle propose au Conseil municipal d'approuver les comptes et de donner décharge à l'Administration, avec remerciements.

Le rapporteur: E. BOLSTERLI.

LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1945 présenté par Monsieur le Maire,

Sur la proposition de la Commission des finances,

A l'unanimité,

Arrête:

1. — Le rapport administratif et financier de l'exercice 1945 est adopté.
2. — Les comptes de l'ex. 1945 avec Fr. 141.846,25 aux recettes,
et Fr. 114.709,60 aux dépenses,
soit un excédent de recettes de Fr. 27.136,65
sont approuvés.
3. — Il donne décharge à Monsieur le Maire pour sa gestion et lui exprime, ainsi qu'à Messieurs les adjoints, sa gratitude pour le dévouement apporté à la bonne administration de la commune.

Versoix, le 24 mai 1946.

Certifié conforme au procès-verbal,

Le maire:

A. WÜRST.

ALLOCATIONS EN 1945

Union Instrumentale	Fr. 400.--
Compagnie des sapeurs-pompiers	» 250.--
Société fédérale de gymnastique	» 200.--
Amis-Gymnastes	» 200.--
Foot-Ball-Club	» 200.--
Société de Sauvetage	» 100.--
Hospice Général	» 100.--
Montana	» 100.--
Total	<u>Fr. 1550.--</u>

DETTE COMMUNALE AU 31 DECEMBRE 1945

Caisse d'Épargne, Emprunt 1935 à 4 1/2 ‰	Fr. 12.263,15
--	---------------

COMPTE DE DEPOT A LA CAISSE DE L'ETAT

Solde de l'exercice précédent	Fr. 23.841,--	
Boni de l'exercice 1944	» 12.400,75	
Intérêt 3 ‰ au 31 déc. 1945	» 855,20	
Versement «Don Suisse»		Fr. 2.200,--
Solde au 31 décembre 1945		» 34.896,95
	<u>Fr. 37.096,95</u>	<u>Fr. 37.096,95</u>

FONDS DE BIENFAISANCE

Solde de l'exercice 1944	Fr. 118,60	
1/2 tronc mariage au 6 décembre 1945	» 24,50	
Secours payés		Fr. 73,10
Solde en caisse au 31 décembre 1945		» 73,10
	<u>Fr. 143,10</u>	<u>Fr. 143,10</u>
Carnet à la Caisse d'Épargne, au 31 décembre 1945		Fr. 2.486,65

FONDS DE COURSES SCOLAIRES

Carnet à la Caisse d'Épargne	Fr. 3.195,70	
Intérêts divers de 1945	» 144,20	
Lettre de gage à la Caisse Hypothécaire	» 2.000,--	
Caisse, solde débiteur		Fr. 6,80
Solde à nouveau		» 5.339,90
	<u>Fr. 5.339,90</u>	<u>Fr. * 5.339,90</u>

PRIX LACHENAL

Carnet à la Caisse d'Épargne au 31 décembre 1945	Fr. 466,60
Intérêts pour 1945	» 11,65
	<u>Fr. 478,25</u>

Compte
des recettes et des dépenses
de la Commune de Versoix
pour 1945



Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

No	Nature des recettes	Recettes effectuées
10.	Part de la commune dans la répartition de la taxe sur compagnies d'assurance	Fr. 1.093,70
11.	50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés	» 93,50
13.	Produit de la taxe fixe	» 10.420,60
14.	Centimes additionnels	» 74.866,70
15.	Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 4.905,—
16.	Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux	» 6.086,80
20.	Amendes perçues par la Maire	» 93,45
21.	Produit des concessions au cimetière	» 250,—
22.	Recettes éventuelles	» 1.842,75
23.	Produit de l'Etat Civil	» 239,50
26.	Concession d'eau du canal	» 2.607,50
27.	Vente de bois	» 8.260,—
28.	Produit des inhumations	» 425,—
29.	Boni du gaz et de l'électricité	» 6.086,80
30.	Assurance scolaire, participation fédérale	» 99,—
31.	Produit des écolages	» 40,—
32.	Amendes perçues par l'Etat	» 36,—
33.	Loyer des mobilisés (Taxe hypothécaire)	» 225,85
34.	Remboursement pour frais de séjour de troupe	» 1.738,55
85.	Aide aux personnes dans la gêne, participations et subventions	» 2.007,95
36.	Produit de 8 ct. add., Aide à la Vieillesse	» 19.964,45
	Total des recettes	Fr. <u>141.846,25</u>
	Total des Recettes	Fr. 141.846,25
	Total des Dépenses	» 114.709,60
	Excédent des recettes	» <u>27.136,65</u>

de la Commune de Versoix pour 1945

DEPENSES

N ^o	Nature des dépenses	Dépenses effectuées
2.	Contribution foncière des biens communaux	Fr. 202,—
3.	Assurance des bâtiments contre l'incendie	» 191,60
4.	Frais de bureau et petite caisse	» 1.049,25
5.	Traitement des employés de la Mairie	» 7.291,20
6.	Formules et imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	» 25,—
7.	Frais pour relier les recueils de lois	» 40,50
8.	Frais d'affichage	» 120,—
9.	Indemnité à l'Inspecteur du bétail	» 105,—
10.	Frais de régie du cimetière	» 1.257,—
12.	Secours contre l'incendie	» 1.872,40
13.	Entretien des chemins communaux	» 15.858,65
14.	Fermage de la voirie	» 3.000,—
15.	Fourniture d'eau	» 1.017,05
16.	Eclairage des routes et chemins	» 2.236,60
17.	Entretien des bâtiments communaux	» 5.994,65
18.	Chauffage des bâtiments communaux	» 4.642,90
19.	Eclairage des bâtiments communaux	» 651,60
21.	Traitement des concierges	» 3.772,60
22.	Part de la commune pour les écoles secondaires rurales	» 749,35
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	» 200,—
25.	Fête des écoles	» 1.419,30
29.	Abonnement au téléphone	» 347,50
30.	Amortissement de la dette communale	» 2.793,40
33.	Dépenses imprévues	» 2.062,10
40.	Frais pour l'Etat Civil	» 105,—
41.	Assurance scolaire des enfants indigents	» 536,30
42.	Salaires des employés communaux	» 13.703,50
43.	Assurances diverses et retraites	» 2.280,65
44.	Ecolage de Chavannes	» 864,—
45.	Allocations diverses	» 1.550,—
46.	Allocation aux Colonies de vacances	» 1.000,—
47.	Versement cent. add. pour la Vieillesse	» 19.964,45
48.	Retraite Grosfillier	» 2.400,—
49.	Frais de séjour de troupe et mobilisation	» 877,65
50.	Aide pour le loyer des mobilisés	» 693,—
51.	Office de rationnement	» 1.667,—
52.	Aide aux personnes dans la gêne	» 3.685,25
53.	Frais d'exploitation des bois	» 8.473,60
Total des dépenses		Fr. 114.709,60

Table des matières

	<i>Pages</i>
Conseil municipal	2
Recensement de la population de 1945	2
Compte rendu administratif et financier, ex. 1945	3
Ecoles	4
Fête Nationale	5
Routes	6
Canal de la Versoix	6
Etat civil	7
Electricité	7
Ecole enfantine	7
Port Choiseul	8
Garage du sauvetage	8
Sapeurs-pompiers	8
Rapport de la commission des finances	11
Allocations en 1945	11
Dette Communale	11
Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat	11
Fonds de bienfaisance	11
Fonds de courses scolaires	11
Prix Lachenal	12
Compte des recettes et des dépenses pour 1945	14 et 15

Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixée continuera à être perçue.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

Emoluments de mairie

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Législation, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 6 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, avant le 1^{er} juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 4.12.12.

Bibliothèque communale

Service de distribution: Mercredi, de 16 h. 30 à 18 h.